

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE
SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE EUROCYCLES

M. Patrice GARANDEAU, de nationalité française, qui détenait de concert avec MG INVEST SARL 369 071 actions et droits de vote représentant 6,83 % du capital de la société EUROCYCLES, a déclaré avoir franchi à la Hausse, le 23 Janvier 2014, le seuil de 10% du capital suite à l'acquisition directe en Bourse de 216 000 actions et droits de vote, représentant 4% du capital.

M. Patrice GARANDEAU a déclaré comme objectifs dans les douze mois à venir :

- D'arrêter les acquisitions et les cessions des actions et des droits de vote lui appartenant.
- Qu'il n'a pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par Amen Invest, intermédiaire en Bourse, le 29 Janvier 2014.